

**Compte rendu**  
**Réunion des animateurs de contrat de rivière et de SAGE du bassin Adour-Garonne**  
**7 octobre 2004 – Toulouse**

**Etaient présents :**

- **Animateurs de contrat de rivière :** Viviane Battu (Haute-Dordogne), Laurent Berthelot (Aveyron aval – Lère), Evelyne Bonnal (Bès), Magali Costa (Marais d'Orx), Clémentine Couteau (Sorgue – Dourdou), Laurence Durot (Gave de Pau), Frédéric Ehrhardt (Céou), Miren Iturrioz (Nive), Karine Lacam (Vieur), Virginie Leroy (Rance), Christophe Moisy (Tarn moyen), Philippe Peyramayou (Haut Adour), Alice Renaux (Cère), Laurent Vergnes (Cérou)
- **Animateurs de SAGE :** Jérôme Baron (Estuaire de la Gironde), Xavier Beussart et Frédéric Piquemil (Agout), Céline Debailleul (Lacs médocains), Claire Kerviel (Garonne), Frédéric Lapuyade (Nappes profondes en Gironde), Véronique Michel (Midouze et Adour amont), Catherine Navrot (Leyre)
- **ARPE Midi-Pyrénées :** Christophe Xerri, Nathalie Delfour, Cécile Bedel, Cécile Pittet
- **DIREN Midi-Pyrénées :** Hervé Bluhm, Jean-Alain Stanguennec, Anne Laurent
- **Agence de l'Eau :** Vincent Frey, Marie-Hélène Borie, Lucien Sormail, Xavier Basseras, Ernest Giorgiutti, Marie-Christine Moulis, Marie-Claire Domont, Laetitia Roualdes, Frédérique Argillos, Claudine Lacroix, Marc Massette, Céline Maruejols, Jean-Yves Boga

**Ordre du jour :**

- 1) Actualité générale sur les contrats de rivière, les SAGE, les défis territoriaux et les Plans de Gestion des Etiages (PGE) ;
- 2) Mise en place du Syndicat Mixte du Bassin du Viour ;
- 3) Rédaction des mesures du SAGE « Nappes profondes en Gironde » ;
- 4) Opérations TPE en Midi-Pyrénées ;
- 5) DCE : Présentation Etat des lieux et questions importantes / Modalités de la consultation en cours des partenaires institutionnels / Contribution des animateurs à la consultation du public en 2005
- 6) Projet de loi sur l'Eau et conclusion de la réunion

**N.B.** Vous trouverez les supports de présentation (diaporamas) de la réunion sous forme informatique sur le site Internet :

<ftp://194.51.236.113>

Vous accéderez à une boîte de dialogue qui vous demandera votre nom d'utilisateur ainsi que votre mot de passe. Ceux-ci vous sont transmis, par ailleurs, par courrier individuel. Un sous-répertoire nommé « Réunion animateurs 071004 » comprenant les présentations de la réunion a été spécialement créé dans le répertoire « District ».

## **1) Actualité générale sur les contrats de rivière, les SAGE, les défis territoriaux et les Plans de Gestion des Etiages (PGE) :** (Cf diaporamas papier ci-joint)

Jean-Yves BOGA présente l'état d'avancement des contrats de rivière et des SAGE sur Adour-Garonne et sur le territoire national ainsi que l'état d'avancement des défis territoriaux sur Adour-Garonne.

### Les contrats de rivière :

Sur les 15 contrats de rivière actuellement en cours sur le bassin Adour-Garonne, 5 arrivent à leur terme fin 2004, début 2005 : Viaur, Rance, Aveyron aval – Lère, Saison et Save : Il est nécessaire de réaliser un bilan complet de ces contrats en 2005 et de mener, d'ores et déjà, des réflexions sur l'après-contrat et la pérennisation de certaines actions.

***A suivre : Le bilan du contrat de rivière « Cérou » est en phase de finalisation et sera transmis aux animateurs prochainement.***

2 points intéressants à noter sur les contrats de rivière en projet :

- 1 contrat de rivière en préparation sur le Tarn amont : 1 SAGE est en phase de validation sur ce territoire ; c'est donc le 1<sup>er</sup> SAGE du bassin Adour-Garonne qui va se traduire opérationnellement par un contrat de rivière ;
- 2 contrats de rivière en préparation sur la moyenne vallée du Tarn et sur la basse Dordogne : ces contrats s'appliquent sur des rivières de plaine, de gros calibre hydraulique et à statut domanial alors que jusqu'à présent les contrats de rivière concernaient plutôt les têtes de bassin et les petites rivières sur Adour-Garonne.

Les tendances générales à noter sur l'avancement des thèmes inscrits dans un contrat de rivière sont les suivantes :

- Les thèmes relatifs à l'animation et à la restauration des rivières avancent bien car c'est souvent le porteur du contrat qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce type d'opérations ;
- Des thèmes sont plus difficiles à faire avancer : lutte contre la pollution diffuse agricole (partenariat pas toujours facile à établir avec les Chambres d'Agriculture et nécessité de s'investir directement auprès des agriculteurs), assainissement des grosses collectivités (pas d'effet accélérateur des contrats sur ces opérations), gestion des zones humides (difficultés pour faire émerger des maîtrises d'ouvrage) ;
- Des thèmes « en panne » : protection des captages AEP (lourdeur de la procédure administrative d'inscription aux hypothèques), actions de valorisation touristique (difficulté de trouver des financements).

Sur le plan national, 54 contrats de rivière sont en cours d'exécution et une cinquantaine en cours de préparation. C'est une procédure plutôt « sudiste » (sud de la ligne Biarritz-Mulhouse). Seine-Normandie a plutôt développé des contrats ruraux et de littoral alors que Loire-Bretagne a mis en avant des contrats de bassin et des contrats « Bretagne Eau pure ».

***A suivre : Le site Internet national sur les SAGE va être étendu mi 2005 aux contrats de rivière. Ce site sera toujours géré par l'Office International de l'Eau (OIE). Un courrier circulaire sera transmis prochainement aux animateurs pour connaître leurs besoins.***

Jean-Yves BOGA a également présenté la nouvelle procédure décentralisée d'agrément des contrats de rivière sur Adour-Garonne qui répond à la circulaire ministérielle du 30 janvier 2004. Cette procédure sera opérationnelle à partir de début 2005 après recomposition formelle de la Commission Planification du Comité de Bassin.

### Les SAGE :

Concernant les SAGE sur le bassin Adour-Garonne, il faut noter la diversité des typologies de milieux spécifiques traités dans les SAGE :

- 1 aquifère souterrain : Nappes profondes en Gironde et Tarn amont (karst) ;
- 1 estuaire : Gironde (périmètre proposé au prochain CB) ;
- 1 corridor alluvial : Garonne ;
- Des étangs littoraux : Lacs médocains.

2 SAGE se préparent dans la foulée d'un contrat de rivière : Agout et Célé.

Sur le plan national, 19 SAGE sont approuvés dont près de la moitié (8) se situe sur RMC.

***A suivre : Une rubrique FAQ (Foire Aux Questions) va être créée sur le site Internet national des SAGE répondant aux principales questions récurrentes ou importantes des animateurs.***

### Les défis territoriaux :

Concernant les défis territoriaux sur le bassin Adour-Garonne, 13 défis ont été validés par le Conseil d'Administration de l'Agence jusqu'à fin 2006. Il s'agit de traiter, de façon urgente, un enjeu fort sur un territoire, qui peut mettre en cause un usage particulier (Exemple : réduction de la pollution métallique au cadmium sur le continuum Lot-Garonne-Estuaire Gironde pour préserver l'activité ostréicole du bassin de Marennes-Oléron).

A noter que la notion de défis existe aussi sur RMC depuis le début du VIIIème Programme d'intervention avec, à ce jour, une quarantaine de défis lancés. Il s'agit de traiter 1 à 2 enjeux majeurs par défi sur des territoires bien ciblés où l'Agence de l'Eau RMC applique des bonus de 10% (Exemple : Réduction des pollutions industrielles autour du Lac du Bourget).

En complément, Ernest Giorgiutti présente l'état d'avancement des PGE sur le bassin Adour-Garonne. Il est à noter que :

- les valeurs des DOE du SDAGE et leur caractère structurant, proches en général des débits de référence des cartes de qualité qui ont servi à dimensionner depuis 30 ans les stations d'épuration des communes et des industries. Ce n'est pas donc comme le suggèrent malicieusement certaines associations une invention d'AG pour justifier la création de barrages,
- l'importance des déficits en annoncés dans le SDAGE pour garantir à la fois la satisfaction des usages et l'équilibre des rivières. Les PGE préconisent en général une limitation importante des prélèvements.

Les animateurs ont regretté le fait que les porteurs de PGE n'associent pas forcément dans les réunions des PGE les porteurs de procédures situées sur les affluents de la rivière principale concernée par le PGE.

## **2) Mise en place du Syndicat Mixte du Bassin du Viaur : (Cf diaporama papier ci-joint)**

Karine Lacam, animatrice du contrat de rivière « Viaur », présente la démarche qui a permis d'aboutir à la création d'un Syndicat Mixte sur le bassin du Viaur.

La question de contrôle de légalité vis-à-vis des prestations de service que peut être amené à réaliser ce type de syndicat pour des communes externes a été soulevée (concurrence aux entreprises privées).

Des démarches identiques de création de syndicats de bassin sont en cours sur le Cérou, l'Agout et le Tarn moyen.

Un syndicat unique sur un bassin facilite la gestion d'un contrat ou d'un SAGE mais sa création ne doit pas être un frein aux initiatives déjà émergentes.

L'association des EPTB propose une assistance juridique pour la création de syndicat mixte (Cf site Internet : [www.eptb.asso.fr](http://www.eptb.asso.fr)).

## **3) Rédaction des mesures du SAGE « Nappes profondes en Gironde » : (Cf diaporama papier ci-joint)**

Frédéric Lapuyade, chargé de mission au Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de Gironde (SMEGREG), présente les différents types de mesures rédigées dans le SAGE « Nappes profondes en Gironde ».

Un groupe de liaison a été mis en place pour assurer la cohérence de la gestion des nappes profondes en dehors du département de Gironde avec le SAGE « Nappes profondes en Gironde ».

Sur le SAGE « Leyre », il n'y a pas eu d'études menées sur les eaux souterraines. Les mesures du SAGE à venir s'intégreront, pour ce thème, sur la base d'hypothèses, dans le projet global du BRGM sur les nappes.

Les animateurs de SAGE mettent l'accent sur la multiplication de leurs tâches, en particulier administratives au détriment des missions de contact avec les acteurs locaux.

## **4) Opérations TPE en Midi-Pyrénées :**

Christophe Xerri et Nathalie Delfour de l'ARPE Midi-Pyrénées présentent l'opération sur les Très Petites Entreprises agroalimentaires (Foie gras dans le Gers, Salaisons à Lacaune, Fromageries dans le Quercy) menées par l'ARPE depuis 2000 (Cf note remise en séance).

**5) DCE : Présentation Etat des lieux et questions importantes / Modalités de la consultation en cours des partenaires institutionnels / Contribution des animateurs à la consultation du public en 2005 : (Cf diaporamas papier ci-joints)**

Lucien Sormail et Anne Laurent présentent les grandes lignes de l'état des lieux et des questions importantes, et Laetitia Roualdes présente le calendrier de la consultation des partenaires institutionnels.

Il est suggéré de réunir les comités de rivière et les CLE d'ici le 20 décembre 2004 afin que les porteurs de SAGE et de contrats de rivière fassent part de leurs observations dans le cadre de la consultation en cours.

Il serait souhaitable que les conclusions de l'état des lieux puissent être intégrées dans les tableaux de bord de suivi des contrats de rivière avec une approche liée aux masses d'eau.

Il est indiqué que la base de données DCE sera opérationnelle courant 2005.

Xavier Basseras présente les grandes lignes de la consultation du public de 2005.

Il est proposé aux animateurs de choisir un site test de contrat de rivière ou de SAGE dans le cadre de la consultation du public.

**6) Projet de loi sur l'Eau et conclusion de la réunion : (Cf diaporama papier ci-joint)**

Vincent Frey présente la dernière version (9 septembre 2004) du projet de loi sur l'Eau. La version en format pdf est disponible sur le site Internet du Ministère de l'écologie et du développement durable : <http://www.ecologie.gouv.fr> (sous rubrique : Domaine de l'eau / Politique de l'eau / Le débat national sur la réforme de la politique de l'eau).

Le vote de la loi devrait avoir lieu d'ici l'été 2005 avec publication des décrets d'application à la fin du VIIIème Programme (2006).

En conclusion de la réunion, Vincent Frey indique :

- Les contrats de rivière et les SAGE (en préparation, en cours ou achevés) recouvrent en superficies cumulées environ 25% du territoire d'Adour-Garonne, ce qui représente une richesse en terme de dynamique locale dans le domaine de l'eau,
  - L'animation constitue un élément indispensable pour la bonne mise en œuvre et la réussite des contrats de rivière et des SAGE,
  - L'Agence compte poursuivre son soutien auprès des animateurs tant sur un plan financier (taux et plafonds reconduits dans la délibération de la ligne 900) que sur un plan humain,
  - Dans le contexte de la DCE, les SAGE vont devenir les outils incontournables réglementaires de déclinaison locale du programme de mesures du District, les contrats de rivière pouvant constituer la traduction opérationnelle des SAGE,
  - L'Agence souhaite pérenniser ce réseau par l'organisation de 2 réunions par an, une à Toulouse et une sur le site d'un SAGE ou d'un contrat de rivière.
-